



Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

Comité National des Pêches Maritimes (CNPMEM) - Paris
Jeudi 7 novembre 2013

16 :00 h – 18 :00 h

Président : Bertie Armstrong

Rapporteur: Alexandre Rodríguez

1. Bienvenue

Le président du CCREOS, Bertie Armstrong, souhaite la bienvenue aux membres, aux représentants de la commission et aux observateurs présents.

La liste exhaustive des organisations représentées figure à l'Annexe I.

Le directeur précise que le quorum pour la prise de décision en cas de vote est atteint, puisque 18 membres du comité exécutif sont présents (sans compter le président ni le président honoraire)

- **Personnes excusées :**
Les membres dont les noms figurent ci-dessous sont excusés :
Kara Brydson (RSPB est représenté aujourd'hui par Philip Taylor), Anton Dekker (l'un des sièges de la Dutch Fisheries Organisation est représentée aujourd'hui par Pieter Louwe van Slooten), et Luc Corbisier (SDVO – Président du groupe de travail Rejets du CCREOS). Les absences de Jane Sandell (Scottish Fishermen's Association – Présidente du GT1 du CCREOS) et de Jesús Lourido (Puerto de Celeiro – Président du GT2 du CCREOS) sont également constatées.
- **Adoption de l'ordre du jour :**
L'ordre du jour est adopté sans commentaires ni propositions de modifications.
- **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (Dublin, 18 septembre 2013) :**
Considérant que le procès-verbal est véridique et résume avec exactitude le contenu de la réunion, il est adopté sans commentaires ni modification.

2. Actions des groupes de travail

Le comité exécutif est sollicité pour approuver les recommandations suivantes émanant des groupes de travail subrégionaux :

GT1 - OUEST DE L'ÉCOSSE ET APPROCHES OCCIDENTALES

Présidente : Jane Sandell
Rapporteur suppléant : Debbie Crockard

Les problèmes d'agenda de la présidente obligent à fixer la réunion le lendemain. Les actions seront donc soumises au comité exécutif a posteriori par courrier électronique, pour adoption/approbation.

GT2 - OUEST DE L'IRLANDE ET MER CELTIQUE

Président et rapporteur suppléant : Paul Trebilcock

FILETS MAILLANTS EN EAU PROFONDE (BAUDROIE)

- Le président informe de l'existence d'un grand nombre d'objections importantes émises par plusieurs représentants du GT2 Industrie de la pêche (Irlande et Espagne) et de l'ONG Seas at Risk à l'encontre de la proposition d'augmentation progressive de la limite de profondeur des filets maillants à 800 m, sur une sous-zone donnée de la mer celtique. La proposition a été présentée en avril par le représentant de PESCALICIA-ARPEGA-OBARCO (Juan Carlos Corrás) et révisée deux fois pour tenir compte des commentaires et questions reçus. Toutefois, étant donné le manque de consensus, il a été décidé de rejeter la proposition et la mettre en attente pour le moment. Les raisons motivant cette décision sont expliquées en détail dans le compte rendu de la réunion du GT2.¹ Le président suppléant remercie Juan Carlos de son travail et des efforts accomplis pour aboutir à un accord concernant cette proposition au sein du CCREOS.

PLAN DE GESTION POUR LES ZONES DE PÊCHE DÉMERSALE DE LA MER CELTIQUE (VIIIfg)

- Un groupe de réflexion sera convoqué début 2014 afin d'orienter le travail après la première réunion entre les coordinateurs du DG MARE et du projet LOT1. Les termes de référence et les objectifs de la prochaine réunion du groupe de réflexion visent à poursuivre le développement du plan de gestion des pêches mixtes de la mer celtique en les sous-divisions VIIIfg.

¹www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=712&language=English



- Il est entendu les considérations suivantes :
 - Aucune des propositions ne peut être discriminatoire envers une partie de la flotte.
 - Des mesures de sélectivité (insertion des panneaux aux mailles carrées dans les filets chalutiers) ont été mises en application visant la réduction des captures accessoires de poisson à chair blanche.
- Le Secrétariat du CCREOS et le groupe de pilotage seront en contact avec Michael Keatinge pour travailler à l'application du financement apporté par le BIM, dans le cadre du programme national irlandais de l'EMFF, pour recruter un coordinateur projet appelé à travailler en coordination avec le CCREOS.

POSSIBILITÉS DE PÊCHE POUR 2014

- Le Secrétariat du CCREOS rassemblera les commentaires concernant les stocks des CIEM VI et VII et préparera un avis fondé sur des preuves pour la Proposition de Régulation des Possibilités de pêche pour 2014 de la CE, centrée sur les orientations, les principes généraux et les commentaires sur les preuves scientifiques pour argumenter l'avis plutôt que sur le lobbying avec les chiffres du TAC (ce qui n'est pas le rôle des CCR). Les membres sont invités à soumettre leurs commentaires par écrit au Secrétariat, dans le délai d'une semaine à compter de cette réunion. L'avis sera adressé aux États membres et à la Commission Européenne, pour informer des débats du Conseil de la Pêche, lors de la réunion des 16 et 17 décembre à Bruxelles.

RÈGLES DU ROYAUME-UNI SUR L'UTILISATION DES MOYENS DE DISSUASION ACOUSTIQUE POUR LES CÉTACÉS (*PINGERS*)

- Le Secrétariat transmettra un ensemble de documents émanant de l'Organisation de la Gestion Maritime (Royaume-Uni) et invitera des chercheurs spécialisés de l'université Saint Andrews (Écosse) à présenter les conclusions de leurs études, lors de la prochaine réunion du GT2 du CCREOS. La question posée par le représentant du CAIRE SDB concernant les éventuels déplacements des dauphins et des marsouins hors de leur habitat à cause de l'utilisation des *pingers* sera transmise aux chercheurs.

GESTION DE LA LANGOUSTINE EN ZONE VII

- La question sera abordée lors de la réunion du groupe de réflexions langoustine, prévue pour le lendemain. Le groupe aura pour objectif de convenir, en principe, le contenu d'un avis du CCR, commentant les mesures de gestion (fermeture saisonnière et restriction des quotas) dans la zone de Porcupine (FU16) et de faire circuler, par écrit (courriel), sa proposition d'avis entre les membres du Comité exécutif, pour approbation et adoption avant la réunion du Conseil de Ministres su mois de décembre.



GT3 - MANCHE

Président : Daniel Lefèvre
Rapporteur : Jim Portus

CADRE DE GESTION POUR LA MANCHE/POSSIBILITÉS DE PÊCHE POUR 2014

- Comme le GT2, le groupe a approuvé la rédaction par le Secrétariat d'un avis unique du CCREOS concernant les possibilités de pêche et incluant une analyse spécifique de certains stocks, de la Manche, de sole commune en zone VII ou d'aigle de mer (raie blonde, raie tachetée, raie brunette...) en zone VII.

ESPÈCES NOUN SOUMIS À TAC ET QUOTAS

TOURTEAU - PROJET ACRUNET

- Le Secrétariat continuera d'inviter aux futures réunions du CCREOS les coordinateurs du projet ACCRUNET pour suivre l'avancée de leurs travaux. Le CCREOS est également disposé à fournir des commentaires et des réactions aux consultations et questionnaires adressés aux intervenants sur les différents aspects ou activités du projet (interface industrie-science, normes de qualité et certifications européennes, commercialisation et promotion, description de l'industrie européenne du crabe...)

BAR EUROPÉEN

- Un atelier inter-CCR sera proposé par le CCREOS, dans le premier quart ou à la mi-2014, pour discuter des options de gestion des pêches du bar (plan de gestion compris), avec la participation de scientifiques experts, des États membres, de pêcheurs et de leurs représentants et autres intervenants. Le secrétariat du CCREOS prendra contact avec les collègues d'autres secrétariats de CCR pour proposer d'agir en tant que coordinateur de cette initiative et des accords de base tels que la rédaction des termes de référence proposés pour discussion en présence du Comité de pilotage des experts et professionnels de cette pêche.
- À l'ordre du jour de l'atelier, une série de présentations suivies d'un échange de points de vue sur les sujets suivants :
 - Évaluation scientifique sur l'état des stocks de bar
 - Propositions de mesures de gestion émises par la DG MARE à débattre
 - Positions des États membres, mesures à l'échelle nationale
 - Initiatives actuelles de l'industrie de la pêche concernant la gestion du bar
 - Quelle contribution possible du CCR ? Marche à suivre



COQUILLE SAINT-JACQUES

- En principe, le CCREOS soutient la proposition émanant du projet GAP2 et visant l'organisation d'un atelier consacré aux mesures de gestion régionale pour la coquille Saint-Jacques de la Manche, dans le premier quart de l'année 2014. L'événement sera organisé par le GAP2 mais le CCREOS apportera sa contribution sur divers aspects liés à l'organisation et à la logistique. Une ébauche des contenus et des termes de référence sera distribuée aux membres du GT3 par le secrétariat qui attend une rétroaction sous la forme de commentaires et de suggestions. Il s'agit d'aboutir à une approche commune et à l'approbation de la part des représentants des pêcheurs français, britanniques, belges et irlandais du contenu, des objectifs et des questions à débattre.

GT4 - MER D'IRLANDE

Président : Alan McCulla

Rapporteur : John Crudden

PLAN DE GESTION DES PÊCHES MIXTES POUR LA MER D'IRLANDE

- Le président et le secrétariat donnent suite à Michael Keatinge (BIM) concernant le recrutement d'un économiste et coordinateur de projet, pour l'élaboration du Plan de gestion de la mer d'Irlande ainsi que celui de la mer Celtique.

POSSIBILITÉS DE PÊCHE POUR 2014

PLIE VIIA

- Le CCREOS a l'intention de demander à la Commission Européenne pourquoi il n'a pas été consulté pour le maintien de la zone VIIa Plie en tant que stock avec déficiences sur les données et sans proposition quantitative de TAC.
- Le CCREOS souhaite un éclaircissement de la part de la Commission, sur la base des chiffres concernant les taux de rejet dans les pêcheries de plies de la mer d'Irlande.

AIGLEFIN VIIa

- Il est demandé au comité exécutif de présenter une requête au CIEM, par le biais de la Commission Européenne, afin de réévaluer les méthodes d'évaluation appliquées à l'aiglefin dans la zone 4, sur la base des méthodes appliquées dans d'autres pêcheries (par exemple, dans l'Islande).



COLLABORATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE ET LES PARTIES PRENANTES

- Le Secrétariat inclura dans son avis, afin d'en informer la Commission, sa préoccupation au sujet de l'incapacité du CIEM de fournir un rapport concernant certains stocks dans les temps impartis.
- Le Secrétariat donnera suite à l'action décidée par le groupe de réflexion Mer d'Irlande pour demander au CIEM, par le biais de la Commission, des éclaircissements sur son avis concernant les stocks pélagiques selon lequel certaines activités telles que les constructions offshore, ayant un impact négatif sur les frayères, devraient être évitées, mesure également applicable à d'autres stocks de la mer d'Irlande.
- Le Secrétariat et les coordinateurs de données désignés pour assurer une participation adéquate des représentants du CCREOS à toutes les réunions du CIEM.
 - Il a été proposé aussi d'avoir une demi-journée de réunion avec les scientifiques, soit avant ou après les réunions du groupe de travail d'experts du CIEM, étant donné que, selon le protocole du CIEM, telles réunions sont fermés aux observateurs.

PLAN DE GESTION CABILLAUD

- Le CCREOS demande des éclaircissements de la part des institutions européennes sur le statut actuel du Plan de Gestion du Cabillaud.

Le secrétariat informe que certains groupes de travail horizontaux/groupes de réflexion proposés plus haut (par ex., mer Celtique, Bar, etc...) ont leur place dans la prochaine ronde de réunions du CCREOS prévue pour mars/avril 2014.

DÉCISION : Les membres du comité exécutif du CCR des Eaux Occidentales Septentrionales, présents à la réunion, ont approuvé, sur le principe, les recommandations réclamées par les trois groupes de travail mentionnés plus haut. Les actions émanant du GT1 et du groupe de réflexion sur la langoustine seront transmises par écrit (courriel) aux membres du Comité Exécutif pour adoption définitive, en conformité au règlement du CCREOS.

3. Réforme de la Politique Commune de Pêche : Régionalisation de la prise de décision dans l'UE Rôle, composition, fonctionnement et financement des Conseils Consultatifs (CC)

3.1. Rapport du président et du secrétariat :

Le président (Bertie Armstrong) et le secrétaire (Alexandre Rodriguez) ont remis aux membres un rapport sur les événements récents suivants :

- Réunion de coordination des CCR et la DG MARE (Bruxelles, 24 octobre 2013)

Le règlement de base de la réforme de la PCP, désormais adopté par une procédure de codécision du Parlement et du Conseil Européen, ne peut plus être modifié. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Les règles présidant à la composition et au fonctionnement des Conseils Consultatifs sont basés sur les articles 52-54 et sur l'Annexe II du texte. Des éclaircissements ont été demandés par plusieurs CCR au cours de la réunion. Le rapport sera publié sur le site Web du CCREOS dès qu'il sera disponible.

- Atelier Commission sur la réforme de la PCP (Bruxelles, 25 octobre 2013)

Les deux principaux sujets abordés lors de la réunion sont des recommandations sur la conservation et les mesures de gestion au niveau régional (ce qu'on appelle régionalisation). Des opinions ont été échangées sur les moyens et les mécanismes de collaboration entre les conseils consultatifs et les États membres, pour aider ces derniers à émettre des recommandations communes largement consensuelles à propos de la gestion régionale et de l'application de l'obligation des débarquements par le biais du Plan de rejets par pêche. Un rapport écrit reprenant les principales conclusions sera disponible et publié sur le site Web du CCREOS².

- Composition des Conseils Consultatifs (CC)

La composition des conseils consultatifs passera des 2/3 actuels, soit (66,66%):1/3(33,33%) à une proportion 60/40 entre les représentants des industriels de la pêche et des autres groupes intéressés. Cela représente une augmentation réelle de la proportion de non-pêcheurs, y compris les représentants des ONG s'occupant d'environnement et de la société civile. Toutefois, à part le cadre législatif actuel et, plus précisément, le Règlement de base de la Réforme de la PCP, on ne trouve aucune mention ni restriction du nombre maximal de sièges occupés par le comité exécutif.

²www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=727&language=English



- Statut juridique des Conseils Consultatifs : règles opérationnelles et de financement

L'adoption de règles spécifiques d'établissement (et de modification) des domaines de compétence des conseils consultatifs, ainsi que de composition et de fonctionnement desdits conseils consultatifs est désormais un acte législatif délégué à la Commission, conformément à l'article 290 du Traité de Lisbonne et de l'article 55 du Règlement de base de la Réforme de la PCP. Les services de la DG MARE sont en train d'élaborer les règles de base opérationnelles à appliquer à l'avenir et énoncées à l'annexe III du règlement de base PCP. Elles remplaceront dans la pratique la décision du Conseil 585/2004/EC actuellement en vigueur. Une première ébauche sera disponible début 2014. Dans l'idéal, le CCREOS devrait être consulté et pouvoir contribuer au processus.

En matière de financement, les CC gardent leur statut à l'UE d'organismes à but d'intérêt général européen, mais seront désormais directement financés par le Fonds Européen des affaires Maritimes et de la Pêche (FEMP).

3.2. Échange de points de vue entre membres (et observateurs)

Barrie Deas (NFFO) déclare que le message de la Commission était clair : il revient aux États membres et aux conseils consultatifs de travailler main dans la main pour mettre en place une gestion des pêches au niveau régional, la Commission agissant comme facilitateur du processus le cas échéant. M. Deas a présenté son expérience en tant que membre de la délégation du CCR Mer du Nord lors de la rencontre du groupe Scheveningen en septembre. À ce stade, les E.M. ont communiqué aux intervenants qu'ils devaient rédiger leur recommandation et l'adresser aux États membres. Cela semblait peu cohérent car réclamant de travailler séparément et en parallèle. Cette contradiction à propos du rôle exact des CC et de leur coopération avec les E.M. doit être rapidement résolue.

Les États membres semblent se disputer les ressources pour relever cet énorme défi. Ce défi est une opportunité pour les CCs pour travailler conjointement avec les États membres. Les CCs doivent soumettre un message positif de collaboration et participation dès le début.

Concernant la préparation et la rédaction des plans de rejets, le CSTEP examinera la question des rejets à la fois en séance plénière et dans le cadre d'un groupe de travail expert sur les rejets, en novembre, en vue d'obtenir une interprétation sans équivoque et une compréhension commune sur la signification de l'obligation des débarquements en termes de mise en œuvre. Ce travail devrait être crucial pour le succès de la politique phare de la Réforme de la PCP.



Hugo González (ANASOL-ARVI) exprime sa surprise de constater le manque de clarté et d'idées de la Commission pour présenter des éléments spécifiques de la mise en place du plan de rejets. Il y a encore beaucoup d'incertitudes au sujet de la mise en place pleinement opérationnelle de la régionalisation.

Bertie Armstrong (président du CCREOS) déclare qu'il faut trouver la bonne structure avec les États membres et que le CCREOS allait s'attacher à fournir des idées aux États membres pour concrétiser cette question.

Barrie Deas encourage les membres du CCREOS à s'efforcer à participer au débat et à mener des conversations informelles avec les correspondants de leur pays.

Pour sa part, le secrétaire (Alexandre Rodriguez) précise que les états membres concernés par la région des Eaux Occidentales Septentrionales (BE, FR, ES, UK, IE, NE) ont prévu de se rencontrer bientôt à Dublin, pour une réunion du groupe de travail régional et qu'il est possible que cela donne lieu à des conclusions intéressantes ou des protocoles à mettre en place au niveau régional.

Sean O'Donoghue (KFO) montre son accord avec Barrie pour formuler des suggestions précises au CCREOS sur la manière de travailler dans la pratique avec les États membres. L'administration irlandaise, quant à elle, semble diriger et coordonner le groupe régional des Eaux Occidentales Septentrionales. Une communication devrait être établie avec eux.

Eibhlín O'Sullivan (IS&WFPO) ajoute qu'il était essentiel à ses yeux que les CC jouent un rôle central dans le processus.

Liane Veitch (ClientEarth - observatrice) affirme que, bien que ce point de vue ait déjà été inclus dans la correspondance du CCREOS avec les principaux États membres concernés, il serait tout à fait convaincant de mettre en évidence les avantages d'une collaboration des États membres avec les CC, au lieu de tabler sur la simple obligation. L'avantage le plus significatif perçu serait une plus grande conformité avec les mesures de gestion, en raison d'une plus grande praticité des rejets et des plans de gestion, et parce que l'industrie pourrait plus facilement se persuader que ses points de vue ont été entendus et ses intérêts pris en compte. Outre les avantages inhérents à une conformité accrue des armateurs et autres acteurs de l'industrie de la pêche, cela peut aussi signifier moins de surveillance, de contrôle et de ressources nécessaires de la part des États membres.

Manifestant son accord avec les approches de Barrie et de Sean, le président a demandé au secrétariat d'établir des contacts avec l'Irlande et avec tous les États Membres concernés en leur demandant de s'engager dans le processus. Il a également invité les ONG à se joindre aux membres représentant l'industrie, pour une approche réelle et progressive de diminution des rejets au plus bas niveau possible et à faire preuve d'une certaine flexibilité et progressivité dans la mise en place des mécanismes d'obligation de débarquements plutôt que d'imposer une politique « tolérance zéro ».



ACTION :

Le CCREOS enverra une lettre à l'Administration irlandaise et à tous les États membres concernés sur les questions évoquées plus haut, incluant des idées de la présentation de Barrie visant le développement d'une gestion régionale des pêches.

4. Réforme de la PCP : Mise en place de l'obligation de débarquements dans les Eaux Occidentales Septentrionales

Certains commentaires ont déjà été faits lors du débat de la question 3.

Cependant, un certain nombre d'incertitudes persistent :

- L'interprétation des articles de la PCP
- Le manque de clarté de la part de la Commission en ce qui concerne les composants de l'interdiction des rejets
- Quelles sont les règles *de minimis* allant être mises en place ? À quelle fréquence (annuelle, mensuelle, par sortie de pêche) ?
- Certains aspects concernant le contrôle et le respect des règles établies.

Toutes ces questions sont essentielles et devront être résolues avant de passer au travail sur les plans eux-mêmes. Le CCR pélagique a d'ores et déjà échangé une correspondance avec le DG MARE concernant ces questions.

Mettant en garde sur les effets pervers d'une application brutale de l'obligation de débarquements, Bertie Armstrong prône une approche pragmatique, en citant l'exemple de l'expérience des essais pilotes écossais sur les navires équipés de vidéosurveillance embarquée pour surveiller les rejets. À moins qu'une certaine souplesse ne soit autorisée, une démarche normative pourrait effectivement épuiser des pêcheries en un court laps de temps.

Jacques Pichon réclame une plus grande précision concernant les conditions d'application des obligations de débarquements. Il est nécessaire de sélectionner les zones présentant une cohérence géographique en termes de modèles d'exploitation (espèces ciblées) et la répartition des flottes (pêches dirigées).

Sean O'Donoghue rappelle que pour concevoir et appliquer des mesures régionales « la taille unique ne convient pas à tous » et qu'une définition préalable et minutieuse des flottes et des métiers est nécessaire. Les pêcheurs seront les seuls affectés par la mise en place de cette politique et leur voix doit être entendue et prise en compte dans les mesures proposées.



Phillip Taylor (RSPB-Birdlife) fait mention d'une étude très complète réalisée par l'organisation qu'il représente et concernant l'impact des débarquements pour les populations d'oiseaux. Il propose de la transmettre aux membres via le secrétariat.

ACTION :

Le secrétariat et le président du CCREOS examineront le planning annuel de travail pour s'assurer que les plans de rejets disposent d'une priorité à l'ordre du jour, si nécessaire.

5. Rapport à propos des réunions des non membres de CCR et événements à venir

- ADG CIEM sur Langoustine - Copenhague, 21-22 octobre 2013
Les conclusions du Groupe CIEM sur Langoustine seront présentées par Eibhlín O'Sullivan et Jane Sandell lors de la réunion du groupe de réflexion Langoustine, le 8 novembre.
- GT CIEM Systèmes maritimes (WGMARS) - Stockholm, 4-5 novembre
Invité à participer au CIEM WGMARS, le CCREOS y était représenté par une délégation composée de Alexandre Rodriguez (secrétaire), Eibhlín O'Sullivan (coordinatrice données VII Raies et requins et Langoustine) et Caroline Gamblin (coordinatrice données VII baudroie). Sur demande de l'organisation, la délégation a fait une présentation conjointe sur l'initiative de lacunes des données dirigée par le CCREOS, sur le travail accompli à cette date ainsi que sur les futurs défis à relever. Le compte-rendu de la réunion WGMARS sera transmis dès que possible et publié sur le site Web du CCREOS.
- CSTEP GTE 13-17 sur les rejets - Dublin, 26-28 novembre 2013 - B. Deas
La réunion du CSTEP GTE sur les obligations de débarquements a déjà été traitée dans le cadre des groupes de travail.

6. Possibilités de pêche pour 2014 et données sur la limitation des stocks

Cette question a été débattue par les GT et les actions présentées et adoptées à la section 2.



7. Questions diverses :

Rapport concernant l'action d'une réunion précédente - Requête sur le Sprat VI-VII

Une réponse de la Commission a été reçue à propos d'une requête émise par le CCREOS. Selon cette réponse, compte tenu de l'ample répartition et de la nature semi-pélagique de ce stock, tous les avis à propos des mesures de gestion européenne du Sprat doivent être coordonnés par les CCREOS des Eaux Occidentales Septentrionales, Mer du Nord et Pélagique. Cependant, le CCREOS pourrait décider de produire des avis autonomes si les mesures ne concernent que les zones CIEM VI (Ouest de l'Écosse) et VII (Ouest de l'Irlande, Manche et Mer d'Irlande), étant donné que le CCR pélagique n'est compétent que pour 5 espèces.

8. Sommaire des actions approuvées et conclusions du président

Le Président remercie tous les participants de leur présence, le Gouvernement irlandais d'avoir accueilli les réunions du CCREOS sur un site agréable, le personnel de Château de Dublin pour son professionnalisme et sa compétence, le secrétariat de s'être occupé des contenus et de la logistique et les interprètes pour leur excellent niveau.

Le président déclare la réunion close à 15 h.

ANNEXE I LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		
PRÉNOM	NOM	ORGANISATION
Bertie	Armstrong	Président du CCREOS
Marc	Ghiglia	Président du groupe consultatif CCREOS/Président honoraire
Víctor	Badiola	Organización de Productores de Pesca Ondarroa
Victoria	Beaz	European Bureau for Conservation and Development (EBCD)
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Kara	Brydson	Royal Society for the Protection of Birds / Birdlife
Alan	Coghill	Scottish Fishermen's Federation
Debbie	Crockard	MCS UK (représentant Seas at Risk)
John	Crudden	European Anglers' Alliance
Bruno	Dachicourt	CFTC-ETF (<i>remplace Jacques Bigot</i>)
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisation
André	Gueguen	Comité National de Pêches Maritimes
Hugo	González	ANASOL-ARVI
Pieter	Louwe van Slooten	Dutch Fisheries Organisation
Eduardo	Míguez	European Association of Ports and Auctions
Geert	Meun	Dutch Fisheries Organisation (<i>remplace Anton Dekker</i>)
Sean	O'Donoghue	Kyllibegs Fishermens Organisation
Eibhlín	O'Sullivan	Irish South and West Fish Producers Organisation
Jacques	Pichon	Association Nationale Organisations Producteurs
Philip	Taylor	RSPB Scotland-Birdlife (<i>remplace Kara Brydson</i>)
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary

OBSERVATEURS		
Giles	Barlett	World Wildlife Fund UK
Stephen	Cederrand	European Fisheries Control Agency
René-Pierre	Chever	CRPMEM du Finistère
Ramón	de la Figuera Morales	Ministerio Agricultura - Gobierno de España – MS
Paul	Francoise	FFSPM
José Manuel	Fernández Beltrán	OPP-07-LUGO
Caroline	Gamblin	CNPMEM
Robert	Griffin	DG MARE – Commission Européenne
Daniel	Lefèvre	CRPMEM Basse Normandie – Président du GT3
John	Lynch	Irish Fishermen’s Organisation
Laurent	Markovic	DG MARE – Commission Européenne
Alan	McCulla	ANIFPO – Président du GT4
Kevin	McDonnell	West of Scotland FPO Ltd.
Rémi	Méjécaze	DPMEM – France – MS
Jennifer	Mouat	Scottish Whitefish Producer’s Association
Francis	O’Donnell	Irish Fish Producers’ Organisation
Jim	Portus	SWFPO
Paul	Trebilcock	Cornish Fish PO
Liane	Veitch	Client Earth



SECRETARIAT		
Conor	Nolan	Secrétaire exécutif du CCREOS
Alexandre	Rodríguez	Adjoint exécutif - Politique et communications, Rapporteur
Joanna	McGrath	Adjoint exécutif - Administration et Finances